



**Extrait du procès-verbal des Délibérations
de l'Assemblée Générale**

**DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
SMDEA**

Délibération n° 2474

L'an Deux Mille Vingt et deux et le 28 du mois de Mars, de 18h00 à 21h00, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie, en visioconférence., en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 424

Nombre de voix des délégués en exercice : 560.59

Présents et représentés eau et assainissement : 141

Quorum : 186.86

(crise sanitaire)

Nombre de voix recueillies :

POUR (compétences eau et assainissement) : 172.75

CONTRE (compétences eau et assainissement) : 1.50

***ABSTENTION (compétences eau et assainissement) :
5.66***

NON VOTANTS : 23.10

Objet

Budget eau potable : Approbation du compte administratif 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	2 310 694,11 €
Résultat reporté	800 000, 00 €
Résultat de clôture	3 110 694,11€
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	- 1 751 161,35 €
Résultat reporté	219 343,42 €
Résultat de clôture	- 1 531 817,93 €
RESULTAT CUMULE	
Total cumulé	1 578 876,18 €

L'ASSEMBLEE GENERALE,

APPROUVE

Le compte administratif 2021 du budget eau potable.

ADOpte

à la majorité Le compte administratif 2021 du budget eau potable.

* *

*

Je soussigné, Jacques ESCADE, 7ème Vice-Président du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du
 Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
 A Saint Paul de Jarrat, le

**Le 7^{ème} Vice-Président du SMDEA
 Jacques ESCANDE**

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le :

**Le 7^{ème} Vice-Président du SMDEA
 Jacques ESCANDE**

